

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2023

Liste des délibérations (article L. 2121-25 modifié du CGCT)

Le dix février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Dominique COLLIARD, Maire,

Etaients présents : M. Dominique COLLIARD, M. Daniel COLLOMB, Mme Corinne ANDRIOLLO, M. Jean-Christophe NIEMAZ, Mme Claudine GROS, M. Philippe VERJUS (sauf pour DEL-2023-02-004), M. David JUGAND, M. Paul GUILLARD, Mme Sylvie GERMANAZ, M. François DUNAND, M. Jean-Paul BALCELLS, M. Daniel AMATI, M. Guillaume DUQUESNOY, Mme Mandy SPADA, Mme Mireille RUFFIER-POUPELLOZ, Mme Christelle DUCOGNON, M. Bernard GSELL, M. Didier ANSELME, Mme Karine MARGUERETTAZ.

Absents excusés : M. Olivier BOGNIER, Mme Sylvie MONEY, Mme Ghislaine MORARD, M. Sylvain JUGAND, Mme Sylvie MARQUES MARTINS, Mme Aurore BRUNOD.

Absents : Mme Danièle REY, Mme Anne-Sophie JAY.

Pouvoirs : M. Olivier BOGNIER à M. Jean-Christophe NIEMAZ, Mme Sylvie MONEY à M. Dominique COLLIARD, Mme Ghislaine MORARD à M. Didier ANSELME, M. Sylvain JUGAND à Sylvie GERMANAZ, Mme Sylvie MARQUES MARTINS à Karine MARGUERETTAZ.

Secrétaire de séance : M. Paul GUILLARD

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 19

18 (pour DEL-2023-02-004)

Votants : 24

23 (pour DEL-2023-02-004)

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 janvier 2023.	Approuvé à la majorité
AFFAIRES FINANCIERES	
DEL-2023-02-001 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2023	Approuvé à l'unanimité
ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES	
DEL-2023-02-002 : Droit à la formation des élus	Approuvé à l'unanimité
DEL-2023-02-003 : Remboursement des frais aux élus	Approuvé à l'unanimité
DEL-2023-02-004 : Recrutement de contractuels pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel absent	Approuvé à l'unanimité
DEL-2023-02-005 : Création de postes liés à un accroissement temporaire d'activité	Approuvé à l'unanimité
DEL-2023-02-006 : Création de postes liés à un accroissement saisonnier d'activité	Approuvé à l'unanimité

Affiché le 14 février 2023

Le Maire,
Dominique COLLIARD



Ce document remplace le compte rendu abrogé par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021